Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213500515-20251217-2025099CM-DE

Ville de CESSON SÉVIGNÉ

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2025
REGISTRE DES DELIBERATIONS - EXTRAIT N° 2025 - 099

Nombre de Conseillers :
En exercice : 33
Présents : 23
Votants : 30

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 décembre, le Conseil Municipal s'est réuni à 19 h 00, Salle du Conseil Municipal à l'Espace Citoyen, sous la présidence de M. Jean-Pierre SAVIGNAC, Maire, après avoir été légalement convoqué

Date de convocation 10 décembre 2025 **Date d'affichage : 10 décembre 2025**

Conseillers Municipaux présents : M. le Maire, M. ANNE, M. BAGOURD, M. BORELY, Mme DAVID, M. DECOURCELLE, Mme EL DIB, M. EON, Mme FERET, M. GARO, Mme GOBAILLE, M. GODEFROY, M. GUILLOUX, Mme LEGAULT, M. MOORES, Mme OLBRECHT, M. PARISOT, M. PELTIER, Mme PHELIPPOT, M. RIBIERE, M. SCHNEIDER, Mme THOMAS, Mme WYART.

Conseillers Municipaux absents : Mme ALCEDO CASTRO (pouvoir à M. PELTIER), Mme BARRE, Mme CORLAY, Mme DELPAL (pouvoir à M. GODEFROY), M. DUQUESNE (pouvoir à Mme THOMAS), M. GABORIEAU (pouvoir à M. DECOURCELLE), M. GOURSOLAS (pouvoir à M. SAVIGNAC), Mme HASSAN BOULALE (pouvoir à Mme DAVID), M. LAURENT, Mme PETITCOLLOT (pouvoir à Mme GOBAILLE).

Secrétaire de séance : Mme Brigitte THOMAS.

MESURES DE RESPONSABILISATION
MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION AVEC LE COLLEGE BOURGCHEVREUIL

Entendu l'exposé de Mme l'adjointe à la Petite enfance, à la vie scolaire, à la jeunesse et à la famille,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'éducation et notamment l'article R 511-13,
Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Petite enfance, vie scolaire, jeunesse et famille du 15 décembre 2025,
Considérant le souhait du principal du collège Bourgchevreuil de nouer un partenariat avec la Ville de Cesson-Sévigné afin de pouvoir doter son établissement d'un outil éducatif supplémentaire : la mesure de responsabilisation,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE

APPROUVE les termes de la convention avec le collège Bourgchevreuil.
AUTORISE M. le Maire à signer la convention et tout document afférent, au nom et pour le compte de la commune.

Annexe :
- Projet de convention avec le collège Bourgchevreuil.

Publié et affiché le 19 décembre 2025